



## Procès verbal de l'Assemblée générale du 2 avril 2004

L'assemblée générale ordinaire s'est ouverte le 2 avril 2004 à 18h30, à la salle de réunion du lycée, sur convocation du bureau à l'ensemble des anciens connus, afin de délibérer de l'ordre du jour suivant :

- Rapport moral
- Rapport financier et quitus
- Renouvellement du Conseil
- Fixation du montant de la cotisation
- Questions diverses.

La séance est présidée par Philippe-Georges Capelle, président de l'association. La fonction de secrétaire est assurée par André Kerdoncuff. Le président appelle comme scrutateur Louis-Aimé de Fouquières.

Le Président déclare ouverts les débats.

### Rapport moral

Le Président donne lecture du rapport moral.

La question des travaux de la Chapelle est restée sans issue en 2003. Un entretien du bureau avec le maire de Versailles, en octobre 2003, a permis de rappeler les points essentiels du dossier. La mairie nous a annoncé en mars dernier son intention de prendre à sa charge la maîtrise d'ouvrage du projet et de négocier avec les autres collectivités l'engagement d'une première tranche.

L'association a préparé en 2003 un premier événement à l'occasion du bicentenaire, une table ronde « *Les grandes écoles, tremplin pour la création d'entreprise ?* » qui aura lieu le 5 avril 2004. Le bicentenaire doit donner lieu à d'autres événements, nécessitant une importante mobilisation.

Enfin, l'association a préparé la mise en ligne de son site, dont une démonstration est faite en séance.

Le rapport moral, soumis à l'approbation de l'Assemblée, est adopté à l'unanimité.



## Rapport financier et quitus

André Kerdoncuff, secrétaire-trésorier donne la synthèse des comptes de l'association en 2003 et sa situation financière au 31 décembre 2003.

En recettes, **13 363,75 €** dont :

- 7 580 € de versements au titre des cotisations,
- 100 € de dons non affectés,
- 1 440 € en paiement du repas de l'Assemblée générale tenue en 2003,
- 419,22 € de produits financiers non affectés (intérêts du livret B),
- 2 045,30 € de dons affectés au fonds pour la restauration de la chapelle,
- 1 749,23 € de produits financiers affectés au fonds : ce sont les intérêts du livret A.

En dépenses, **9 247,59 €** réparties ainsi :

- 2 153,81 € de frais de cérémonie (dont 2 063,81 € pour l'assemblée générale),
- 1 435 € au titre de l'action culturelle (essentiellement dédié à la promotion de l'opération de restauration chapelle),
- 5 256,78 € de frais d'administration (fournitures de secrétariat, affranchissement),
- 400 € de subvention versée au foyer du lycée,
- 2 € de frais financier : coût du compte courant, que nous avons fermé.

Le résultat de l'année s'élève à **4 116,16 €**. Après affectation des dons et produits financiers au fonds pour la restauration de la chapelle, il reste un résultat de fonctionnement de l'association de **321,63 €**.

Au 31 décembre 2002, la situation s'établit à **85 618,41 €**, mention étant faite qu'un montant de **68 286,63 €** est affecté au sauvetage de la chapelle.

Le président met aux voix l'approbation du rapport financier et le quitus au bureau. Cette résolution est adoptée à l'unanimité moins la voix du secrétaire-trésorier.

## Renouvellement du Conseil d'administration

Dominique BENOIST, Philippe-Georges CAPELLE, Jean FRAGNIER, Jean GRÉSY, André KERDONCUFF, François LOUANGE et Jean RÉGNIER, membres du Conseil dont le mandat est arrivé à échéance, sollicitent le renouvellement de leur mandat.

Michel LÉGER, chargé de mission, présente sa candidature au Conseil.

Après discussion dans la salle, le Président met aux voix la résolution suivante :



## Procès verbal de l'Assemblée générale du 2 avril 2004

1. Sont nommés membres du Conseil pour une durée de deux ans : Dominique BENOIST, Philippe-Georges CAPELLE, Jean FRAGNIER, Jean GRÉSY, André KERDONCUFF, Michel LÉGER, François LOUANGE et Jean RÉGNIER.
2. Sont nommés chargés de mission auprès du Conseil pour une durée de un an : Stefan CHENDEROFF, Olivier COLINET et Emmanuel STRICH.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Outre les membres ci-dessus, le Conseil comprend : François MAGDALENA, président d'honneur, ainsi que Louis-Aimé de FOUQUIÈRES, Jean-Claude LAVENIR, Thomas LEGRAIN, André STAUT, François VESLOT, Jean-Louis ROGLIANO, André TRIBOULET et Jacques VILLARD.

### Fixation du montant de la cotisation

Après une large discussion, compte tenu du redémarrage du projet de la Chapelle et de l'engagement du projet « bicentenaire », compte tenu également des nouvelles dispositions fiscales portant à 60% la déduction sur don aux associations d'intérêt général, le Conseil met aux voix la résolution suivante :

- Le montant nominal de la cotisation pour l'exercice 2005 est de **40 €**.
- Ce montant est réduit à **10 €** pour les jeunes anciens ayant quitté le lycée depuis moins de 5 ans.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

### Questions diverses

M. le Proviseur fait un point sur les importants travaux engagés pour la réhabilitation du lycée. Il précise qu'il est prévu de transformer la loge en une salle d'exposition où seraient visibles notamment certains objets des collections scientifiques du lycée. Les transformations prévues rendront possible l'ouverture au public de la Cour et de la Chapelle.

M. le Proviseur regrette par ailleurs que l'architecte des bâtiments impose la démolition de la salle du Conseil, contiguë à la Chapelle, dont le besoin pour le fonctionnement du lycée est patent.



## Procès verbal de l'Assemblée générale du 2 avril 2004

Plus aucune question n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, le président lève la séance.

Le Président,

Le Secrétaire-adjoint

Philippe-Georges Capelle

Louis-Aimé de Fouquières